

LES ECOLES DE L'INJS



ECOLE DES SPORTS

Basket ball - Volley ball - Hand ball
- Boxe Rugby – Danse – Base ball –
Judo -Gymnastique – Musique -
Athlétisme – Football – Tennis de
table – Badmington

Jours et heures

Mercredi : 14H30 – 16H30

Samedi ; 08H – 10 H

Contacts : 00237 677 73 78 13



ECOLE D'ENTREPRENEURIAT ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (E.E.M.P)

Durée de la formation 3 à 6 Mois

Cycles 1 et 2

Jours et heures

Mercredi : 16 H – 18 H

Samedi ; 08 H – 15 H

Contacts : 00237 677 34 20 90



ECOLE DE DEVELOPPEMENT ET DE MANAGEMENT DES COLLECTIVI- TES TERRITORIALES DECENTRA- LISEES (EDMCTD - INJS)

Durée de la formation 12 mois

Jours et Heures

Mercredi : 16H – 20H

Vendredi : 16H - 20H

Samedi ; 08H – 16 H

Contacts : 00237 697 32 73 94

00237 675 97 38 46



ECOLE DE MASSOTHERAPIE

Procurer le savoir pour un bien être par le
massage, c'est notre affaire

Durée de la formation 03 mois

Jours et Heures

Lundi-Vendredi : 17H – 21H

Samedi ; 09H – 15 H

Contacts : 00237 675 50 71 42

00237 691 37 05 82

E-mail : hamadoubaidi@yahoo.fr



The Research Books of the NIYS N° 1

Les Cahiers de Recherche de l'INJS N° 1

LES CAHIERS DE RECHERCHE DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DE YAOUNDE - CAMEROUN

THE RESEARCH BOOKS OF THE NATIONAL INSTITUTE OF YOUTH AND SPORTS OF YAOUNDE - CAMEROON



**REVUE SCIENTIFIQUE INTERDISCIPLINAIRE
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET
DES SPORTS (RESI)**

***INTERDISCIPLINARY SCIENTIFIC REVIEW OF
NATIONAL INSTITUTE OF YOUTH AND SPORTS
(ISRN)***

Contact / Contact
cafedeslabos@gmail.com
(00237) 222.23.08.35 / 672.51.48.98/ 694.60.90.00

INJS Yaoundé / NIYS Yaoundé

VOLUME 1 - NUMERO 1 - JANVIER 2021

VOLUME 1 - NUMBER 1 - JANUARY 2021

*Une publication du Café Des Laboratoires de l'INJS (CDLI)
A publication of NIYS "Café Des Laboratoires"*

Directeur de Publication / Director of Publication

Dr. EBAL MINYE Edmond

Coordonnateur Administratif / Administrative Coordinator

Dr. WADOUM FOFOU Chamberlain

Coordonnateur Technique / Technical Coordinator

M. FOU DA Victor

Coordonnateur Scientifique / Scientific Coordinator

Dr ONOMO ONOMO Modeste Ghislain

Rédacteur en chef / Editor in Chief

Dr MBIDA NANA Frank Michael

Comité Scientifique / Scientific Committee

- Pr. ABDOU TEMFEMO (Université de Douala) ;
Pr. Aime BONNY (Université de Douala) ;
Pr. AMA Pierrot (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Pr. ATCHADE Alex (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. AYISSI Lucien (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. BILONG Charles Felix (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. BLOSSOM NGUM FONDO (Université de Yaoundé 2) ;
Pr. BUNDE-BIRUSTE Anne (Université Australia) ;
Pr. CHARRIER Dominique (Université Paris Saclay) ;
Pr. CHAZAUD Pierre (Université de Lyon 1) ;
Pr. DANSOU Pierre (Université d'Abomey-Calavi) ;
Pr. FEUDJO Jules Roger (Université de Dschang) ;
Pr. GBENOU Joachim (Université d'Abomey-Calavi) ;
Pr. HONTA Marina (Université de Bordeaux 2) ;
Pr. KEMO KEIMBOU David Claude (Université Paris Saclay) ;
Pr. LAHAN Magloire (Université d'Abomey-Calavi) ;
Pr. MANDENGUE Samuel Honoré (Université de Douala) ;
Pr. MARCHISET Gilles-Vieille (Université de Strasbourg) ;
Pr. MBEDE Raymond (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. MENYE NGA Germain (Université de Ngaoundéré) ;
Pr. NGO BOUM Elisabeth (Université de Maroua) ;
Pr. OWONA NGUINI Mathias Eric (Université de Yaoundé 2) ;
Pr. SAID AHMAIDI (Université de Picardie Jules Vernes) ;
Pr. SOSSO Aurelien Maurice (Université de Yaoundé 1) ;
Pr. SOULE Bastien (Université de Lyon 1) ;
Pr. TABI MANGA Jean (Centre d'Etude Africain Olympiques) ;
Pr. TAN Paul Vernyuy (Université de Yaoundé 1) ;
Dr. AMOUGOU Martial (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. BAKENA Emmanuel (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. BISSOU MAHOP Josué (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. BONOY LAMOU (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. DOHBOBGA Macias NWANA NDINGA (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. EBAL MINYE Edmond (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. EYENGA Jean Marie (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. GUESSOGO Wiliam (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. HABIT Bienvenu (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. HAMADOU André (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. KONTCHOU Bernard (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MANGA André (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MBIDA NANA Frank Michael (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MBOUH Samuel (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. MIBO'O Pascale (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. NGAPOUT Jean Jaurès (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. NGUEND Jean Marie (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;
Dr. NTSA NKOA Roger (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;

Dr. ONOMO ONOMO Modeste Ghislain (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;

Dr. SAIDOU Victor (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;

Dr. TADJORE NDJOCK Maurice (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. TADO OUMAROU (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. TCHOMO (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;

Dr. TINKEU NGUIMGOU Narcisse (Université de Bourgogne Franche Comté) ;

Dr. VIGNAL Bénédicte (Université de Lyon 1) ;

Dr. WADOUM FOFOU Chamberlain (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé)

Dr. WOUASSI Dieudonné (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé)

Dr. YANO YANO Jean Pierre (Institut National de la Jeunesse et des Sports)

Dr. YATCHO YABEN (Institut National de la Jeunesse et des Sports).

Comité de lecture / Reading panel

Dr. ONOMO ONOMO Modeste Ghislain (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé)

Dr. BAKENA Emmanuel (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. SAIDOU Victor (Institut National de la Jeunesse et des Sports) ;

Dr. HAMADOU André (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;

Dr. GUESSOGO Wiliam Richard (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé) ;

M. FOU DA OMGBA NSI Landry (Institut National de la Jeunesse et des Sports de Yaoundé).

M. DJOWOUO PETKEU Pierre (Institut National de la Jeunesse et des Sports).

M. ETUGE elvis ENOSSALLE (Institut National de la Jeunesse et des Sports).

Mme AKWEN NGWEFOR KOTI (Institut National de la Jeunesse et des Sports).

TABLE DES MATIERES

Partie I - Biologie appliquée aux activités physiques et sportives

Effets d'un programme de travail de type endurance aérobie sur les paramètres anthropométriques, posturaux et physiologiques des étudiants de l'institut national de la jeunesse et des sports de yaoundé ; Ebal et al. 1

Évaluation du niveau d'activité physique du personnel des services centraux de trois ministères au cameroun ; Hamadou et al. 11

The effectiveness of transcutaneous electrical nerve stimulation treatment protocol combined to cryokinetics compared to cryotherapy on the management of acute ankle sprain amongst cameroonians elite's sportmen ; Mbouh et al. 18

Partie II - Sciences humaines et sociales appliquées aux activités physiques et sportives

Etude de satisfaction des usagers des stades de la coupe d'afrique des nations (can) feminine de football « cameroun 2016 » ; Onomo et al 27

Analyse de l'injection de consommation des visiteurs de la coupe d'afrique des nations (can) feminine de football « cameroun 2016 » ; Saïdou et al. 40

Trait d'anxiété compétitif et affects émotionnels: Etude auprès d'un groupe de handballeuses de niveau universitaire spécialistes du jet de 7 (Sept) mètres ; Dissake et al. 48

Logiques d'occupation des espaces sportifs dans la ville de yaounde : des politiques publiques aux acteurs non institutionnels ; Mbida 59

Perception of the sports environment and motivation of professional footballers in the cameroonian championships ; Tinkeu 72

Concept de soi physique des élèves-enseignants d'eps de l'institut national de la jeunesse et des sports de yaoundé et leurs performances au cours de l'apprentissage du grimper à la corde ; Ntsa 81

La crise identitaire chez les enseignants d'éducation physique et sportive au cameroun de 1982 à 2007 ; Yano 93

Les représentations sociales du handisport au benin : analyse du contenu chez des étudiants en sciences du sport ; Bayiha 108

Trajectoires historiques des structures de formations des cadres d'éducation physique et sportive (1950-2011) ; Béa 120

L'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées au cameroun : mythe ou realite ? Bakena 130

Partie III - Sciences humaines et sociales appliquees a l'Animation, aux Loisirs et à l'Education Civique

L'intention entrepreneuriale de la jeunesse extra scolaire des pays africains : cas du cameroun ; Wadoum139

Developpement professionnel et humanisation des conditions de détention au cameroun : cas de la prison centrale de yaounde.....149

TRAJECTOIRES HISTORIQUES DES STRUCTURES DE FORMATIONS DES CADRES D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE AU CAMEROUN DE 1950 A 2011

Béa Alphonse François Adrien

Laboratoire de recherche en Histoire et Sciences du Patrimoine, Université de Douala

Auteur correspondant : beaalphonsefrancoisadrien@yahoo.fr/

Résumé

Les Alliés héros de la deuxième Guerre Mondiale de 1939-1945, récupèrent les territoires occupés avant la Deuxième Guerre Mondiale par les allemands en Afrique. L'éviction de l'Allemagne au Cameroun (l'un des protectorats allemands en Afrique) entraîna l'installation de la tutelle franco-anglaise au Cameroun. Une fois le régime de tutelle déclenché, la France se lança dans un processus de degermanisation, de déconstruction/ construction afin de faire oublier au peuple camerounais l'occupation allemande. Ce dessein avait pour levier une organisation social dont le but était d'améliorer les conditions de vie des camerounais. C'est dans cette optique que fut créé des structures d'encadrement et de formation scolaires et professionnelles à l'instar du Centre d'Education Physique et Sportive. Ainsi la volonté d'adaptation du jeune Etat camerounais aux contingences du contexte national et international, déclenche une vague de mutations au sein de la société camerounaise toute entière. Dès lors un accent particulier est mis sur les structures d'encadrement et de formation de la jeunesse camerounaise qui présente quelques prédispositions. C'est dans ce sillage que des structures de formations des formateurs furent créées, afin de pérenniser la détection et la formation des talents dans tous les secteurs d'activités et surtout dans le secteur sportif. Par mimétisme des structures de formation des cadres d'Education Physique et Sportive furent créées, à l'instar du Centre D'Education Physique et Sportive de Dschang qui avait pour tutelle le CREPS de Reims en France. Dès lors le désir d'être

former dans les métiers des activités physiques et sportives combiné au boom démographique et au contexte international qui tend à faire de l'industrie sportive l'une des plus importante de la planète, deviendront des catalyseurs pour la multiplication des structures de formation des cadres d'EPS. Le présent article pose un regard historique et analytique sur les différentes mutations des structures de formation des cadres d'E.P.S.

Mots clés : Trajectoire, structures de formation, cadre.

Abstract

The Allies, heroes of the Second World War of 1939-1945, recover the territories occupied by the Germans in Africa before the Second World War. The ousting of Germany in Cameroon (one of the German protectorates in Africa) leads to the installation of the French-English guardianship in Cameroon. Once the trusteeship regime was unleashed, France embarked on a process of degermanisation, deconstruction/ construction in order to make the Cameroonian people forget the German occupation. This plan was based on a social organization whose aim was to improve the living conditions of Cameroonians. It is in this perspective that structures of supervision and school and vocational training were created, such as the Physical Education and Sports Centre. Thus, the willingness of the young Cameroonian State to adapt to the contingencies of the national and international context, triggered a wave of changes within the entire Cameroonian society. From then on, special emphasis was placed on the

structures for the supervision and training of Cameroonian youth who have certain predispositions. It is in this wake that training structures for trainers were created, in order to perpetuate the detection and training of talents in all sectors of activity and especially in the sports sector. By mimicry, training structures for Physical and Sports Education executives were created, following the example of the Physical and Sports Education Centre of Dschang, which was under the supervision of the CREPS of Reims in France. From then on, the desire to be trained in physical and sports activities combined with the demographic boom and the international context which tends to make the sports industry one of the most important on the planet, will become catalysts for the multiplication of training structures for P.P.S.E. professionals. This article takes a historical and analytical look at the various changes in training structures for P.P.S.E.

Key words: Trajectory, training structures, professional of P.P.S.E.

1-Introduction

Le Cameroun en 1960 accède à l'Indépendance et Yaoundé devient sa capitale politique ou encore le siège des institutions républicaines. La volonté des responsables politiques du Cameroun est la dotation du pays des structures devant former les commis de l'Etat et les différents responsables administratifs de l'Etat. A l'instar de la majeure partie des Etats africains, le Cameroun est un jeune Etat, c'est-à-dire ayant acquis nouvellement son autodétermination. Son accession à l'indépendance (pour ce qui est de sa partie sous tutelle française) remonte au 1er Janvier 1960. Cependant, avant de franchir ce rubicon, il avait déjà commencé à se doter d'un certain nombre de structures de formation, a l'instar du Centre d'Education Physique et Sportive de Dschang. Certains évènements comme la création du CREPS de Dschang traduisait déjà l'engouement à la formation

des cadres d'éducation physique et sportive. Le développement du contexte social au Cameroun se définit aussi à travers le modèle éducatif moderne et familial. L'éducation moderne à travers la culture et plus particulièrement la langue coloniale, s'impose par la confiance acquise des explorateurs aux larges des côtes camerounaises et des missionnaires dans leur action d'évangélisation sur le territoire. Les activités de la jeunesse et des sports représentaient depuis la période coloniale un secteur particulièrement sensible de la vie nationale, en raison de leur impact social considérable, et du développement prodigieux qui les caractérise. En effet, pendant la période de la tutelle française le nombre élevé d'actes règlementaires et la multiplication des structures administratives, techniques et pédagogiques dans le domaine de l'éducation physique et sportive et de l'encadrement de la jeunesse dénote un intérêt particulier de l'Etat dans ce secteur social. En outre les adaptations constantes à l'évolution des besoins nationaux et des impératifs du monde moderne, sont significatives de l'intérêt croissant porté à la formation des jeunes camerounais et au développement du sport dans notre pays. En effet l'Etat du Cameroun dans son souci de dynamisme de ses politiques sectorielles a mis un point d'honneur à la création et à la multiplication des structures de formation dans le secteur de l'Education Physique et Sportive. Cette politique dynamique dans les grandes orientations de l'Etat, fut manifeste avec la multiplication des structures de formation des cadre d'EPS. L'Etat alla plus loin avec avec la création d'un Ministère en Charge des questions de la jeunesse et des sports alors d'autres secteurs restèrent dans le statut quo. L'on passa d'un CEPS a deux, a plusieurs, puis l'on assista à la création de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (INJS). Par ailleurs, en 1989 une rupture intervient dans la formation des enseignants d'Education Physique et Sportive. Pour des raisons de crise financière, la fonction publique sus-

pend la formation des cadres moyens d'EPS. Les écoles de formations des cadres moyens et inférieurs sont fermées. Mais la formation se poursuivant normalement pour les cadres supérieurs. Cette rupture ne passa pas inaperçue pour les années suivantes. A cet effet, l'effectif des Maîtres d'EPS catégorie B1 passa de 1079 en 1990 à 796 en 2001. Dès lors qu'est-ce qui justifie la multiplication des structures de formation et les différentes mutations des structures de formation des cadres d'éducation physique et sportive ?

2- Méthodologie

Plusieurs moyens ont été utilisés pour la collecte des données dans le cadre de notre article. Nous les résumons sous deux méthodes ou techniques, il s'agit de l'analyse documentaire et des interviews. Pour ce qui est de l'analyse documentaire, la logique a voulu que nous analysions les documents écrits, les Archives Nationales de Yaoundé (ANY) de la Préfecture de Dschang ont été consultées. Après avoir collecté les informations nous les avons analysées. L'utilisation de l'approche historique en l'occurrence diachronique, régressive et comparative a semblé judicieuse dans cet article. En outre nous avons procédé à des interviews individuelles dans les villes de Dschang et de Yaoundé. Enfin la méthode pluridisciplinaire a été d'un apport indéniable pour la réalisation de cet article.

3- Résultats, analyse et discussion

3-1 Les structures de formation et leurs évolutions

3- 1- 1-Avant l'indépendance (du Cameroun oriental)

Le premier acte réglementaire relatif aux structures de formation des cadres d'EPS au Cameroun date du 16 Mars 1950, cet acte est signé par André Soucadaux Haut-Commissaire de la France au Cameroun dont le mandat alla du 10 Janvier 1950 au 02 Décembre 1954 (Abwa, 1998). Par

Arrêté N°1008 le Haut-commissaire de la République Française au Cameroun créa la première structure de formation des cadres d'EPS. Jean Louis Marie André Soucadaux, né le 23 septembre 1904 à Auch dans le Gers, chevalier de la Légion d'Honneur et administrateur colonial, a créé au Cameroun le premier centre d'Education Physique et Sportive (CEPS) à Dschang. Ce Centre avait pour tutelle dans la métropole le CREPS de Reims. Ce centre avait pour vocation : d'une part de former des moniteurs d'Education Physique et Sportive, d'autre part de regrouper en stages d'information de courtes durée les dirigeants de société, les athlètes, les futurs arbitres, ainsi que les instituteurs et moniteurs de l'enseignement (tous les ordres d'enseignement) (Tafen et al, 1980).

Ce centre avait pour mission de former des moniteurs d'EPS en deux ans (les cadres moyens de l'administration publique du Cameroun). Les moniteurs d'EPS sont recrutés par un concours dont les épreuves et les conditions sont identiques au concours d'admission dans les Ecoles et Sections Préparatoires au Diplôme de Maître d'Education Physique et Sportive (1ere Partie) tel que cela se faisait dans la Métropole (par mimétisme). Les élèves moniteurs passaient un examen donnant droit au Diplôme de Moniteur d'Education Physique. Les moniteurs d'EPS étaient recrutés à une classe assimilée pour la solde et l'indice de la 4e classe, des moniteurs du cadre commun de l'enseignement. Le 1er juin 1956, l'on assista à la première évolution d'ordre pédagogique de cette structure. En effet dès le premier juin de la même année, le CEPS et l'Ecole Normale des Instituteurs Adjoints de Dschang avaient fusionnés en un seul Etablissement. Ce nouvel Etablissement conserve la même dénomination à savoir CEPS (Centre Pédagogique et Sportif). Cependant les missions pédagogiques qui étaient les siennes au départ sont complétées avec celles issues du jumelage de l'Ecole Normale des Instituteurs Adjoints au CEPS.

Les mutations initiées avant l'indé-

pendance par les colonisateurs se poursuivent au sein du jeune Etat, dont le souci majeur est la nationalisation de l'ensemble de ses structures. En 1961 la dénomination du CEPS change, elle devient CNEPS (Centre National d'Education Physique et Sportive), le CNEPS à son tour devint CREPS (Centre Régional d'Education Physique et Sportive) en 1972. Enfin en 1981, l'appellation de CREPS est remplacée par celle du CENAJES suite à la promulgation d'un décret présidentiel en Centre National de la Jeunesse et des Sports (CENAJES). Cependant la région Bamiléké en proie à des troubles sociopolitiques (c'est-à-dire la recrudescence du maquis, avec l'ouest qui était un de ses foyers) cet état des lieux faisait planer en ces lieux un climat d'insécurité. Dans l'optique de préserver l'intégrité physique, la sécurité et la protection des ressortissants étrangers présents au CEPS de Dschang le gouvernement décida que le CNEPS soit transféré à Nkongsamba. Dès la fin d'année 1958, le CEPS fut transféré à Nkongsamba puis à Yaoundé jusqu'en 1963 (Bea, 2016). La création du CEPS déclencha la formation des enseignants d'EPS, des vulgarisateurs des disciplines sportives et par ricochet les gestionnaires des associations sportives. Il faut noter que le CEPS a véritablement boosté la formation des cadres d'EPS dans notre pays avant l'Indépendance, qu'en est-il après l'indépendance ?

3-1-2-Les structures de formation des cadres après l'Indépendance

l'Institut National de la Jeunesse et des Sports.

Aux lendemains de l'unification, le Cameroun a une population scolaire qui croît considérablement, celle-ci passe de 2.490.002 en 1989/1990 à 3.049.400 élèves en 1999/2000. En 1982/1983 par exemple on a un total de 587 enseignants d'EPS pour 267.076 élèves soit 476 élèves pour un enseignant.

L'intervention de l'Etat en matière sportive n'est pas une exclusivité du Came-

roun ; elle existait déjà dans les civilisations les plus anciennement connues (égyptienne, grecque, romaine...). Au Cameroun l'organisation du sport moderne dans les domaines des infrastructures et des formations a presque toujours été l'œuvre des pouvoirs publics (Dikoumé, 1989). En effet le jeune Etat du Cameroun Français qui venait d'accéder à l'indépendance se singularisait par la création de plusieurs structures de formation pour ses futures élites. Ceci s'inscrit dans la continuité des textes promulgués quelques années plutôt. C'est ainsi que par décret N°60/272 du 31/12/1960 le Président de la République AHMADOU AHIDJO créa l'Institut National des Sports et de l'Education Physique (INSEP). Quatre ans après sa création par décret présidentiel n°64/DF/489 du 17 décembre 1964, l'INSEP fut transformé en un Institut National de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Populaire (INJSEP). Ce décret construit autour de 3 titres, présenta au titre premier les buts de l'Institut (La formation des professeurs d'Education Physique, de la Jeunesse et de l'Education Populaire, des Maîtres et maîtresses d'Education Physique, de la Jeunesse et de l'Education Populaire, des Conseillers en matière de Jeunesse, des Sports et d'Education Populaire), en second titre l'Administration, dans ce dernier le décret précise que l'école est administrée par un conseil de direction présidé par le ministre chargé de la jeunesse, des sports et de l'éducation populaire. Ce conseil est constitué de 7 membres ;

*Du responsable de l'Education Physique, des Sports et de plein air au Commissariat Général à la Jeunesse, aux Sports et à l'Education Populaire ;

*Du responsable de la Jeunesse et de l'Education Populaire au Commissariat Général à la Jeunesse, aux Sports et à l'Education Populaire ;

*Du Directeur de l'école ;

*Du Surveillant Général de l'école ;
*De deux Professeurs de l'école élus par leurs collègues ;

*De deux Experts en matière de jeunesse et d'éducation populaire ;

*Du médecin chargé du contrôle médical à l'Institut (Décret du 17 décembre 1964).

Le dernier titre faisait état des conditions d'admission à l'Institut. Quelques années avant à savoir en 1961 un arrêté du Commissaire Général à la Jeunesse aux Sports et à l'Education Populaire fixa les conditions de délivrance du diplôme de Professeur d'Education Physique et Sportive(CAPEPS). Par le décret N°72/471 du 15 septembre 1972, portant statut de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, le Président de la République EL HADJ AHMADOU AHIDJO par le biais de 7 chapitres organise le fonctionnement de INJS (L'INJS est considéré une fois de plus comme un établissement d'enseignement supérieur placé sous l'autorité du Ministre de la Jeunesse et des Sports).

Ces 7 chapitres qui représentaient le socle de ce décret étaient : les dispositions générales, l'admission, régime et organisation des études, statut des étudiants et régime disciplinaire, sanctions des études, administration et du corps enseignant. En outre par décret n°74/75 du 1er février 1974, le Président de la République fixa le taux de rémunération des enseignements dispensés à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports. (Recueil,1982) Etablissement d'enseignement supérieur public camerounais qui prépare aux métiers du sport. Il a été créé en 1960 et est situé à Yaoundé Ngoa-Ekelle. L'adhésion du Cameroun à la Conférence des Ministres de la Jeunesse des Sports de la Francophonie (CONFESJES) en 1969, ouvra la possibilité aux autres ressortissants des autres Etats membres de la CONFESJES à solliciter recevoir leur formation au Cameroun. Cet Institut dès lors commença à recevoir les étudiants camerounais et étrangers, présentés par leurs gouvernements, ainsi que des boursiers de la CONFESJES.

Il avait pour mission principale d'as-

surer la formation initiale et continue des cadres du ministère de la jeunesse et des sports ainsi que ceux des fédérations sportives. Pour ce qui est de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports créé par décret du 31 Décembre 1960, il faut noter que pour cette structure (dont l'objectif est de former des fonctionnaires des secteurs du sport et de la jeunesse de catégorie A) qu'elle a connu un certain nombre de mutations allant du changement de dénomination au passage sous la tutelle académique du Ministère de l'Enseignement Supérieur. En effet à la création l'INJS formait les Professeurs Certifiés d'EPS après quatre années de formation avec pour diplôme de base le Baccalauréat (confère Art.7 du Chapitre III du Décret N°72/471 du 15 septembre 1972 qui stipule que ; la durée des études à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports est définie comme suit :

*3 ans pour les Maîtres d'EPS et Instructeurs de Jeunesse et d'Animation ;

*3 ans pour les Conseillers d'EPS et Conseillers de Jeunesse et d'Animation ;

*4 ans pour les Professeurs certifiés d'EPS et les Conseillers Principaux de Jeunesse et d'Animation.

*2 ans pour les étudiants recrutés sur titres en 3e année du cycle A conformément aux dispositions de l'article 4 du même décret).

Cependant l'Article 4 précise : toutefois, les candidats justifiant d'une licence ou d'un diplôme reconnu équivalent peuvent être admis sur titres pour la formation des cadres supérieurs.

Ce régime et cette organisation des études ont été appliqué de la promulgation de ce décret en 1972 jusqu'en 1991. Il faudrait noter que les cursus de formation qui étaient en vigueur dans cette structure depuis sa création en 1960, connaissent des modifications des 1991. En effet dès l'année 1991, la formation qui se réduisait à deux cursus enregistra la création d'un troisième cursus celui des Professeurs Adjoints d'EPS. D'après le Docteur Bakena avant la

promotion de 1990-1991(année d'instauration du CAPEPS I sous la direction du Docteur Lele Pascal) l'on ne formait que les Maîtres Principaux et les Professeurs d'EPS, en outre l'on obtenait le diplôme de CAPEPS 1 lorsque le candidat n'avait pas réussi lors de son examen de troisième année.

Les années 1990-1995, représentent une période charnière dans les mutations de L'INJS, en effet sous l'impulsion du Docteur Lele Pascal Directeur de cette structure, galvanisé par sa volonté de voir l'Institut grandir, il initia auprès du Ministre des relations Extérieures Ferdinand Oyono une demande de parrainage de l'UNESCO, pour la mutation de l'INJS en IJS (Institut International de la Jeunesse et des Sports). Pour docteur Saidou ce processus aurait débuté en 1990. Suite aux accords de partenariat ratifiés par le Cameroun par le biais du Ministère des Relations Extérieures et l'UNESCO d'autre part, l'INJS est transformé en Institut International de la Jeunesse et des Sports(IJS).

Docteur Lele Pascal Conseiller Principal de Jeunesse et d'Animation, diplômé des Universités canadiennes de Psychopédagogie avait d'après le Docteur Saidou l'envie de donner à l'INJS une envergure plus forte et internationale. Cependant n'ayant pas toujours respecté la déontologie et les procédures administratives en vigueur cette mutation qui ne dura que quelques années. En outre suite à la fronde manifestée par les étudiants en fin de formation dans les années 1994 et 1995, un comité de pilotage fut mis en place pour gérer les problèmes d'arrimages des diplômes de l'IJS à la Fonction Publique camerounaise, en terme de mesure conservatoire et la structure redevenait INJS, et l'on observa une année transitoire sans étudiants à l'Institut. Ce passage de INJS en IJS a eu comme corollaires la double diplomation des ressortissants camerounais de l'institut (Lumumba Monikang, entretien de mai 2019), l'instauration du

curcus de formation de CAPEPS I, initiation du cycle DESS. Il faudrait noter que l'outrecuidance du pionnier de cette mutation associée à son empressement à devenir Directeur Général et au non-respect de ces tutelles dans le gouvernement à savoir : le Ministre de la Jeunesse et des Sports Bipoun Wum et le Ministre de la Fonction Publique Sali Dairou permettaient déjà de déceler des faiblesses dans cette mutation.

La formation des Professeurs d'EPS qui se déroulait dans le cursus Baccalauréat plus 4 ans, se passait dorénavant dans le cursus de Licence plus 3 ans de formation des 1998. C'est aussi l'année au cours de laquelle la licence fut admise comme diplôme d'entrée au second cycle et le baccalauréat comme diplôme d'admission au premier cycle.

Il faut noter que les décrets n° 72/470 et 75/653 font tous deux de l'INJS une Direction en dehors des services centraux et des services extérieurs du Ministère de la Jeunesse et des Sports (Dikoumé, 1989). Décrets aux seins desquels l'appartenance et les missions de l'Institut sont réitérées.

En 2011, l'INJS passe sous la tutelle académique du Ministère de l'Enseignement Supérieur, ayant en amont connu un ensemble de mutations. Ces transformations vont du changement de dénomination, à l'offre de nouvelles de formation et la création de nouveau cycle de formation.

Cet établissement est structuré de la manière suivante :

Structure administrative (actuelle)

Le conseil d'administration
Président : Le Ministre des Sports et de l'Education Physique
La direction
Un Directeur
Un Directeur Adjoint chargé des Etudes, des Stages et de la Recherche.
Le conseil de direction
Le conseil d'enseignement

	Le conseil de discipline
	Les services
(1er cycle)	Le service de la scolarité
(2nd cycle)	Le service de la scolarité
(1er cycle)	Le service de la discipline
(2nd cycle)	Le service de la discipline
	Le service administratif et financier
	Le centre de sport de haut niveau
	Le centre de médecine du sport

Strucutre pédagogique

Les Divisions

Division des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives ;

Division des Sciences et Techniques de l'Animation ;

Division des Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) :

1. Filière Entraînement Sportif de Haut Niveau ;

2. Filière Administration et Gestion des Structure Sportives et Socio-éducatives.

L'Inspectorat

Les Departments

Biologie et Education Sportive;

Education Physique;

Psychopédagogie et Technologie Educationnelle;

Andragogie;

Récréologie (confère : <https://www.facebook.com/pages/INJS-NIYS-Yaounde>)

3-1-3 les Centres Nationaux de la Jeunesse et des Sports

Avant l'indépendance, certains événements justifiaient déjà l'engouement à la formation des cadres dans le domaine des activités physiques et sportives. Les plus re-

marquables furent la création du Brevet sportif en 1939, la création d'un centre de formation en 1950 dans la ville de Dschang capitale historique de l'actuelle région de l'Ouest (Njike, 2006). Aux lendemains de l'autodétermination du Cameroun certaines mutations dans la dénomination du centre existant et la création de l'INJS illustraient déjà l'orientation de l'Etat en matière de politique de formation des cadres. La création du Centre d'Education Physique et Sportive (CEPS) de Dschang date de 1950, ce centre de formation se trouve dans la province de l'Ouest. Il est l'œuvre de la colonisation et plus précisément de la France La création du CEPS à Dschang trouvait sa justification dans le fait que cette localité présentait un climat favorable et adapté aux colons français(Njike,2006). Ce tout premier centre de formation des enseignants d'EPS relança le mouvement sportif national sur le plan pédagogique avec la formation des cadres moyens (MAESP et MEPS) le CEPS entama dès la décennie suivante une série des transformations.

En 1961 la dénomination du CEPS change, elle devient CNEPS (Centre National d'Education Physique et Sportive), le CNEPS à son tour devient CREPS (Centre Régional d'Education Physique et Sportive) en 1972. Enfin en 1981, l'appellation de CREPS est remplacée par un décret présidentiel en Centre National de la Jeunesse et des Sports(CENAJES). Cependant la région Bamiléké en proie à des troubles sociopolitiques n'assurait plus la sécurité et la protection de l'intégrité physique des ressortissants étrangers présents au CEPS de Dschang. Dès la fin d'année 1958, le CEPS fut transféré à Nkongsamba puis à Yaoundé jusqu'en 1963 (Bea, 2016). La création du CEPS déclenche la formation des formateurs, des vulgarisateurs des disciplines sportives et par ricochet les gestionnaires des associations sportives.

Dans l'optique de continuer à inciter les populations du Cameroun fédéral à acquérir des formations et des qualifications

professionnelles, le Président de la République Fédérale du Cameroun par décret N°62/DF/166 du 23 mai 1962, créé le Centre d'Education Physique et Sportive à GAROUA. Ce Centre avait pour missions ; la formation professionnelle, théorique et technique des élèves maîtres d'Education physique et Sportive recrutés par voie de concours. Le Centre est dirigé par un Directeur (il devra être un Inspecteur de la Jeunesse et des Sports titulaire du Professorat d'Education Physique ou par un Professeur d'Education Physique et Sportive) nommé par le Président de la République. Ce dernier est assisté de Professeurs d'EPS, de Maîtres d'EPS, de maîtres Adjoints d'EPS et d'Instituteurs Animateurs de Mouvements de Jeunesse. En outre le Directeur est assisté d'un économiste pour la gestion administrative, financière et matérielle du C.E.P.S (Tafen et al, 1980). Ce second CEPS vient rejoindre le tout premier qui avait été créé à Dschang en 1950 (Njike, 2006).

La ville de Dschang recouvrant sa stabilité, cela entraîna la réouverture du CEPS de Dschang en 1963. L'année de la réouverture correspondait à la période de sa transformation en CREPS (Centre Régional d'Education Physique et Sportive). En 1972, les Centres Régionaux d'Education Physique et Sportive deviennent des CNEPS (Centre National d'Education Physique et Sportive). Comme ultime transformation il y a celle qui transforme les CNEPS en CENAJES (Centre National de la Jeunesse et des Sports). En effet, par décret N°81-270 du 10 juillet 1981 le Président de la République Ahmadou Ahidjo créé dans des localités suivantes : Kribi, Bamenda et Bertoua, un Centre National de la Jeunesse et des Sports (CENAJES) placé sous l'autorité du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, formant des fonctionnaires des catégories B et C. Ce décret change concomitamment la dénomination des autres Centres précédemment transformés en CENAJES à savoir ; les Centres de Dschang et de Garoua. (Journal Officiel, 1981). Le statut et le règlement

intérieur de ces écoles sont fixés par des textes particuliers qui ne sont ni plus ni moins que des photocopies de ceux régissaient l'INJS. C'est d'ailleurs le seul lien entre ces centres et l'INJS. On constatait une dichotomie sur le plan de la philosophie de la formation car en effet, il devrait avoir une subordination académique des CENAJES à l'INJS (Dikoume,1989). Il faudrait noter qu'à l'ouverture de la première structure de formation des cadres l'on ne formait que des moniteurs d'EPS, mais l'ouverture du Centre de Garoua fait passer les formations de Moniteurs à Maîtres adjoints, Maîtres et Maîtres Principaux d'EPS (Tchinda,2009).

Aux lendemains de l'indépendance du Cameroun oriental et de la réunification des deux parties du Cameroun (français et anglais) un ensemble de textes encadrant les structures de formations des cadres d'EPS sont promulgués. En effet dans l'optique de mieux encadrer les formations et leurs structures le Président de la République par décret n° 63/DF/215 du 6 juillet créé le Diplôme de Maître d'Education Physique et Sportive dans la République Fédérale du Cameroun, il faut noter que les formations avant ce diplôme étaient sanctionnées par l'obtention d'un Certificat d'Aptitude à l'Education Physique et Sportive d'après l'arrêté n°91 du 3 novembre 1961. Dès lors nous remarquons une amélioration significative. Ce diplôme est constitué de deux parties dont la première partie confère le titre de maître adjoint d'éducation physique et sportive. La seconde partie confère le titre de maître d'éducation physique et sportive, et ce diplôme est délivré par le Ministre de la Jeunesse, des Sports et de l'Education Populaire. Il faut noter que ce décret abroge tous les textes précédents. Par la suite le décret Présidentiel N°64/DF/488 du 17 décembre 1964, le diplôme de Maître d'Education Physique et Sportive en diplôme de Maître de l'Education Physique, de la Jeunesse et de l'Education Populaire. Contrairement au précédent ce dernier est constitué de trois parties à savoir :

*Maître-adjoint stagiaire de l'Education Physique, de la Jeunesse et de l'Education Populaire ;

*La deuxième partie Maître stagiaire de l'Education Physique, de la Jeunesse et de l'Education Populaire ;

*La troisième partie ceux qui ont reçus le Diplôme de Maître de l'Education Physique, de la Jeunesse et de l'Education Populaire.

Tous les textes précédents sont abrogés. Cependant et pendant une période transitoire portant sur les années scolaires 1964-1965 et 1965-1966, les élèves du centre régional d'éducation physique et sportive de Garoua et les anciens élèves de l'Institut National des Sports et de l'Education Populaire pourront continuer à bénéficier des dispositions du décret N°63/DF/215. Par le biais du décret N°63/DF/500 du 20 décembre 1963 le diplôme de Maître de l'Education Physique, de la Jeunesse et de l'Education Populaire est modifié. Ce diplôme est dorénavant constitué de deux parties ;

-Première partie Maître-adjoint de l'Education Physique, de la Jeunesse et de l'Education Populaire catégorie C de la fonction publique, ceci pour sanctionner la première année de scolarité.

-Deuxième partie confère le titre de Maître de l'Education Physique, de la Jeunesse et de l'Education Populaire catégorie B de la fonction publique. En outre ce décret fixe les conditions d'accès à ce diplôme.

Le décret n°75/789 du 18 décembre 1975, vient accorder un statut particulier aux corps des fonctionnaires de la Jeunesse et des Sports, par ce décret une hiérarchisation est établie des lors nous avons les catégories ; A, B, C, et D.

Certains arrêtés ont été pris dans l'optique de rendre opérationnels les décrets du Président de la République, nous pouvons citer : l'arrêté n°2/CG/JS/EP du 19 janvier 1965 portant rectificatif des conditions de délivrance du diplôme de Maître d'EP-JEP, l'arrêté n°6 du 5 mai 1973 fixant les

conditions de diplôme du cycle « A » de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, division Education Physique et Sport. Il est à noter que les CENAJES dans leurs processus de mutation ont connu des phases de non-fonctionnement ou de fermeture, pour le Docteur Yano les CENAJES fermèrent leurs portes entre 1988-1989 pour cause de la crise économique qui avait pignon sur rue depuis le crash boursier d'octobre 1987. Malgré la réouverture dans les années 1990, ces structures restèrent encore quelques années sans étudiants.

Au sortir de la collecte et de l'exploitation des données recueillies dans les lieux de documentation, lors des interviews à Yaoundé et à Dschang, il ressort que les structures de formation sont allées croissantes de la création de la toute première en 1950, jusqu'en 2011. Cet accroissement est dû à l'engouement des populations pour la pratique sportive et à l'accroissement de la population scolarisée. Cependant les contenus de formation n'ont pas beaucoup évolué pendant cette même période. Ce statut quo pourrait s'expliquer par la négligence de pan par les autorités. En outre nonobstant la multiplication des structures de formation les plateaux techniques de formation n'ont pas beaucoup évolué, les ressources humaines (nombre de cadres formés) sont allées décroissantes. Il semble que ces structures de formation des cadres d'éducation physique et sportive soient créées de manière hâtive, dans le mimétisme et l'amateurisme sans véritable contextualisation de leurs contenus de formation, ce qui pourrait justifier une absence de continuité entre les structures de formation mineure et la structure de formation majeure, qui a un moment formait des cadres mineurs. Cependant ces différents balbutiements pourraient se justifier par le contexte de scolarisation du Cameroun qui n'est pas très évoluée à cette période, qui se situe aux lendemains de l'indépendance nominative de notre pays.

Conclusion

Il ressort de cette analyse qui portait sur les trajectoires historiques des structures de formation des cadres d'EPS que ces dernières ont connues au Cameroun des trajectoires différentes, nonobstant le fait que toutes ces structures appartiennent à la même tutelle administrative. Il ressort que ces mutations débutent bien avant l'indépendance du Cameroun et poursuivent après l'autodétermination du Cameroun en 1960. Les différentes mutations nominatives obéissent à une coutume coloniale française qui tendait à faire croire que la mutation de nom serait une amélioration significative des contenus alors que rien n'a réellement changé. Il faut aussi noter que certaines mutations ne durèrent pas longtemps à cause de l'égoïsme, l'outrecuidance le non-respect de la déontologie administrative, surtout du jeu d'intérêt des différents acteurs de la chaîne de formation. Cependant il faut noter que leur accroissement significatif des structures de formation, et la création de l'INJS de Yaoundé en 1961, son internationalisation lors de la décennie 1990, et le passage sous la tutelle académique du Ministère de l'Enseignement Supérieur en 2011, dénote s'il fallait encore le prouver, le fait que le sport acquiert une place privilégiée dans la politique de l'Etat camerounais. En outre comme symbole fort entre ces structures il apparaît une dichotomie de philosophie de formation et une absence de traçabilité formative, de subordination académique. L'analyse documentaire combinée aux interviews nous ont permis de collecter les données, l'état des lieux et l'analyse faits en amont déclenchent le questionnement de l'harmonisation des contenus de formation, la restructuration du plateau technique de ces structures de formation.

Références

Abwa, D. (1998). Commissaires et hauts commissaires de la France au Cameroun (1916-1960), Presses Universitaires de Yaoundé.

Bea, A. F. A. (2016). Le mouvement sportif dans la ville de Dschang (1932-1981). Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang.

Dikoume, F. (1989). Le service public du sport en Afrique noire (l'exemple du Cameroun), Dalloz, Paris.

Tafen et al, (1980). Recueil des textes de base de 1949 à 1979, CEPER, Yaoundé, 1980.

Journal Officiel de la République Unie du Cameroun, (1981). 21e année N°13,15 Juillet, p 1570.

Tchinda, J.M, (2009). « Grandeur, Décadence et Renaissance d'une ville camerounaise : Dschang 1903-2007 » Mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang.

Njike, G, (2006). L'enseignant de l'EPS au Cameroun de 1960 à 2004 : un processus de professionnalisation, Mémoire de Master STAPS, Université de Strasbourg.

Recueil des textes de base du Ministère de la Jeunesse et des Sports de 1949 à 1979.

Arrêté n°1008 du 16 mars 1950, portant création et organisation d'un centre d'Education Physique et Sportive au Cameroun.

Décret n°62/DF/166 du 23 mai 1962, portant création d'un centre d'Education Physique et Sportive à Garoua.

Décret n°64/DF/489 du 17 décembre 1964, portant transformation de l'Institut National des Sports et d'Education Physique en Institut National de la Jeunesse, des Sports et d'Education Populaire(INJSEP).

Décret n°72/471 du 15 septembre 1972, portant statut de l'Institut National de la Jeunesse et des Sports(INJS).

Lumumba Monikang, entretien du 24/07/2019 à Foto.